

FERMETURE ARCELORMITTAL

En date du 19 mars 2020, la direction d'ArcelorMittal a annoncé à l'OGBL que les sites de **Belval, Differdange** et **Rodange** vont fermer temporairement. Certains départements continueront à fonctionner, mais les plus strictes mesures seront appliquées selon ArcelorMittal. Plus de détails seront communiqués au niveau local dans les prochaines heures.

Dommeldange n'est pour l'instant pas concerné puisque les mesures sanitaires sont garanties selon l'entreprise. Pour ce qui est de l'**Administration**, les bâtiments sont fermés et les salariés ont été renvoyés chez eux, pour la plupart en télétravail.

Les efforts de l'OGBL pour veiller au respect de la santé et de la sécurité des salariés n'ont pas été en vain. Néanmoins l'**OGBL reste vigilant** quant aux salariés qui devront continuer à travailler pour que les consignes soient strictement respectées et que les moyens nécessaires soient mis à leur disposition.

Pour des questions d'organisation, la fermeture aura **lieu au plus tard samedi**. La direction a indiqué que la **fermeture est prévue pour durer 7 jours**. Les salariés concernés seront placés en **chômage partiel en raison du coronavirus**. Des échanges réguliers entre les représentants et la direction seront nécessaires pour décider de l'après.

Néanmoins, l'entreprise a indiqué que les salariés devront **épuiser les jours de repos retard et congé historique** (reporté de 2019), comme le prévoient les dispositions légales existantes avant d'être mis au chômage partiel. ArcelorMittal a également indiqué ne vouloir indemniser les salariés qu'au **minimum légal de 80% au lieu des 100%** appliqués jusqu'ici. L'OGBL rejette ces deux positions et demande au groupe ArcelorMittal de faire des efforts en signe de reconnaissance pour les salariés qui jusqu'ici, en pleine crise, n'ont cessé d'en faire.

L'OGBL veille également à la situation des salariés intérimaires pour laquelle ArcelorMittal ne peut pas s'engager. L'OGBL agira au niveau national pour trouver rapidement une réponse.

N'hésitez pas à contacter vos délégués qui continueront à travailler pour répondre à vos questions.

Vos délégués